FONDS STRATÉGIQUES ET INITIATIVES :

Accélérateur de création (phase 1)

Vous êtes un artiste et vous avez une idée ou une histoire pour un projet de création numérique? Le Conseil des arts du Canada et CBC/Radio-Canada collaborent afin d’offrir **L’accélérateur de création**, une excellente occasion pour les artistes canadiens de développer un concept original pour créer un projet numérique qui pourrait être diffusé sur les plateformes de CBC/Radio-Canada.

Les artistes, les groupes/collectifs et les organismes artistiques canadiens, dont le profil est validé par le Conseil des arts et qui œuvrent dans n'importe quel [champ de pratique](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/champs-de-pratique), sont invités à soumettre leur idée pour une œuvre numérique autonome et partageable pouvant intéresser un vaste public ou un public mal desservi.

**L’accélérateur de création** accueille les concepts de contenu unique et qui repousse les limites. Proposez votre idée pour une baladodiffusion, une série web, un court-métrage documentaire, de l'art sonore, une bande dessinée numérique, une vidéo de danse expérimentale, de l'animation et plus encore. Bien que les demandes doivent être soumises en français ou en anglais, vous pouvez proposer un projet qui comprend du contenu dans toute langue, y compris les langues autochtones.

Aucune expérience numérique préalable n'est requise. CBC/Radio-Canada offrira aux bénéficiaires de subventions une séance d'orientation sur la création numérique. CBC/Radio-Canada jumellera également les candidats retenus avec un producteur indépendant afin de développer davantage leur concept artistique, ainsi qu'un échéancier et un budget réalistes de production et de postproduction. Vous avez aussi la possibilité d’indiquer, dans la description de votre projet, un producteur particulier avec lequel vous aimeriez travailler, sous réserve de l’approbation de CBC/Radio-Canada.

**L’accélérateur de création** offre au secteur des arts un nouveau point d'entrée vers les plateformes numériques. **L’accélérateur de création** est conçu pour appuyer le développement, la création et le partage de contenu numérique original, et il vise à :

* stimuler l'innovation numérique et la découverte du contenu artistique au Canada;
* encourager les artistes, les groupes/collectifs et les organismes artistiques canadiens à intégrer une pensée numérique dans la création de leurs œuvres;
* donner aux artistes, aux groupes/collectifs et aux organismes artistiques les moyens de prendre de plus grands risques et de développer des projets au-delà de leur [champ de pratique](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/champs-de-pratique) habituel;
* faire progresser les connaissances et l'expérience des artistes, des groupes/collectifs et des organismes canadiens en matière d'approches numériques;
* renforcer l'accès des Canadiens et des Canadiennes à un contenu numérique artistique original canadien.

**L’accélérateur de création** est un pilote à deux phases : la phase de développement (phase 1) et la phase de production (phase 2).

Au cours de la phase 1, jusqu'à 20 candidats retenus recevront une subvention pouvant atteindre 50 000 $, les permettant ainsi de travailler avec un producteur indépendant à l'élaboration de leur concept original. Un fois achevé, ce concept sera pris en considération pour la phase 2. Les candidats retenus seront avisés en janvier 2020 et ceux-ci devront être disponibles pour entreprendre et terminer la phase 1 d’ici à mai 2020.

Au cours de la phase 2, jusqu'à 10 projets seront sélectionnés parmi ceux retenus lors de la phase 1 en vue d'un soutien supplémentaire pour la création et la production complètes du projet original et d'une distribution possible sur les plateformes de CBC/Radio-Canada. Dans des cas exceptionnels, certains projets avancés pourraient être invités à présenter leur demande directement à la phase 2 de **L'accélérateur de création.**

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d’aide à n’importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une [**aide supplémentaire**](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire).

**Type de subvention —** [**projet**](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date limite d’inscription —** 16 octobre 2019

**Montant de la subvention** — jusqu’à concurrence de 50 000 $

**Annonce des résultats** — janvier 2020

**Restrictions** — Vous pouvez présenter une seule demande.

Les demandes présentées à cette subvention ne seront pas comptabilisées dans le calcul des restrictions générales quant au nombre de demandes qu’il est possible de soumettre chaque année au Conseil (du 1er mars au 28 ou 29 février).

L’obtention de cette subvention ne peut pas être comptabilisée dans le nombre de subventions de projets nécessaires pour être admissible aux subventions de base ou composites des programmes du Conseil.

# Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette initiative sont notamment :

* les artistes, commissaires et écrivains
* [artistes en début de carrière/nouvelle carrière](https://conseildesarts.ca/pleins-feux/2019/02/necap)
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base peuvent présenter une demande à cette initiative. Votre admissibilité à cette initiative est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil des arts.

# ACTIVITÉS — Qu’est-ce qui est admissible?

Vous pouvez présenter une demande pour les frais de recherche et d'élaboration d'une proposition pour une œuvre numérique autonome et partageable. Ces coûts doivent comprendre l'embauche d'un producteur numérique indépendant pour élaborer le concept du projet, ainsi qu'un échéancier et un budget de production et de postproduction. CBC/Radio-Canada jumellera les candidats retenus avec un producteur indépendant. Vous avez aussi la possibilité d’indiquer, dans la description de votre projet, un producteur particulier avec lequel vous aimeriez travailler, sous réserve de l’approbation de CBC/Radio-Canada. Les coûts admissibles peuvent également inclure la création d'un échantillon de contenu ou d'une démo.

Les candidats retenus lors de la phase 1 de **L'accélérateur de création** seront invités à soumettre une demande de financement à la phase 2 de l'initiative pour créer et produire leur œuvre numérique autonome et partageable.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande** pour des activités se déroulant avant la date limite, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

**ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES**

* La recherche, la création et la production d'œuvres n'ayant pas comme but le partage numérique ou la découverte en ligne
* La recherche, la création et la production de contenu numérique qui n'est pas de nature artistique (par exemple, du matériel de communication ou de marketing).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# DÉPENSES — Qu’est-ce qui est couvert?

* Jusqu'à concurrence de 50 000 $ pour les coûts directs liés à l'activité.

Tous les candidats seront considérés pour une subvention pouvant atteindre 50 000 $ pour les coûts directs liés à la recherche et au développement de la proposition, y compris les cachets d'artistes. Ces coûts comprennent les honoraires versés à un producteur indépendant pour la mise en œuvre du projet.

# Les candidats retenus recevront en deux versements leur subvention de la phase 1. Le premier versement de 5 000 $ sera effectué suite à l'acceptation des modalités de la subvention. Le deuxième versement sera effectué suite à la réception et l'approbation d'un contrat signé avec un producteur indépendant ainsi que d'un budget pour l'élaboration de la proposition.

# ÉVALUATION — Comment se prennent les décisions?

Si votre demande est admissible à **L'accélérateur de création**, elle sera évaluée par un [comité interne](https://conseildesarts.ca/glossaire/comite-interne) composé de représentants du Conseil des arts et de CBC/Radio-Canada.

Les demandes seront évaluées en s'appuyant sur les critères pondérés suivants et doivent obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour être prises en considération pour une subvention :

**Impact 50 %**(note minimale de 35 sur 50)

* Le potentiel du projet à être partagé et découvert par un vaste public ou un public mal desservi
* La pertinence du projet pour une plateforme numérique
* Le potentiel du projet pour l'avancement de la pratique artistique.

**Mérite artistique 30 %**(note minimale de 15 sur 30)

* L'intérêt artistique et l'originalité du projet dans un contexte numérique
* La qualité artistique de vos œuvres antérieures.

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience pour mener à bien le projet

# RENSEIGNEMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D’APPUI — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et sa pertinence pour une plateforme numérique
* l’artiste ou les artistes clé(s) à la tête du projet
* votre plan d’exécution, y compris l’échéancier.

Vous devrez également soumettre :

* un exemple d’œuvre(s) antérieure(s) récente(s)
* des biographies et une entente ou lettre/courriel confirmant la participation de collaborateurs artistiques, le cas échéant
* une biographie et une entente ou lettre/courriel confirmant la participation d’un producteur indépendant, le cas échéant.

# VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la demande afin de recevoir votre subvention.Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

La phase 1 du projet doit être achevée au plus tard en mai 2020. Vous devrez également remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# PERSONNE-RESSOURCE

Si vous avez besoin de renseignements ou de conseils supplémentaires, communiquez avec un **agent de programme du Conseil des arts du Canada** avant de présenter votre demande.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT (le cas échéant) et DATES.(environ 25 mots)

Par exemple, « Pour élaborer le concept d’une série web de janvier 2020 à mai 2020 ».

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début du projet**

Cette date doit être ultérieure à la date limite d’inscription.

1. **Date de fin du projet**

Si votre demande est acceptée, vous devez être disponible pour entreprendre et terminer la phase 1 de votre projet d'ici à mai 2020.

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez le concept de votre projet, y compris la façon dont il pourrait être partagé sur une plateforme numérique. Expliquez la source d’inspiration de votre projet ou les raisons pour lesquelles vous voulez l’entreprendre en ce moment.** (environ 750 mots)
2. **Si votre demande est retenue, vous devez travailler avec un producteur numérique indépendant pour développer votre projet. Indiquez si vous voulez que CBC/Radio-Canada vous jumelle à un producteur indépendant. Par ailleurs, si vous avez déjà identifié un producteur numérique avec lequel vous aimeriez travailler à l'élaboration du projet, veuillez fournir les détails.**

🞏 Si ma demande est retenue, je veux que CBC/Radio-Canada me jumelle à un producteur indépendant pour effectuer la recherche et le développement de mon projet.

1. **Comment votre projet fera-t-il avancer votre pratique artistique? Qu'est-ce qui rend votre concept original et pertinent?** (environ 250 mots)

Réfléchissez aux questions suivantes, s’il y a lieu : Quels types de risque artistique prendrez-vous? Comptez-vous utiliser une forme numérique de façon novatrice? Le projet touche-t-il à d’autres champs d’exploration artistique ou domaines d’innovation?

1. **Qui avez-vous l'intention de rejoindre avec ce projet? Quelle est sa pertinence pour un vaste public ou un public mal desservi?** (environ 250 mots) 
2. **Décrivez votre plan et votre échéancier pour l’élaboration de votre proposition de projet. S'il y a lieu, fournissez des renseignements sur les artistes clés ou le producteur numérique avec qui vous travaillerez pour élaborer votre proposition de projet. Veuillez inclure une brève description de l'expérience du producteur en matière de production de projets réussis.** (environ 250 mots) 
3. **Si vous embauchez des artistes, expliquez comment les cachets à verser sont calculés. S’il y a lieu, comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires à ceux qui participent au projet?** (environ 250 mots)

Si vous embauchez des artistes, vous devez leur verser un cachet. Le montant peut être fixé selon les normes de l’industrie ou le barème de l’Union des artistes.

1. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
2. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

**Si vous avez présenté une demande pour une composante différente pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date approximative de présentation de la demande.** (environ 10 mots)

## BUDGET

1. **Montant total demandé**

🞏 Je demande jusqu'à 50 000 $ pour les coûts de recherche et d'élaboration d'une proposition pour une œuvre numérique autonome et partageable, y compris les cachets d'artistes et les coûts pour embaucher et payer un producteur numérique indépendant. 

🞏 Je comprends que, si ma demande est retenue, ma subvention sera payée en deux versements. Le premier versement de 5 000 $ sera effectué suite à l'acceptation des modalités de la subvention. Le deuxième versement sera effectué suite à la réception et l'approbation d'un contrat signé avec un producteur indépendant ainsi que d'un budget pour l'élaboration de la proposition. 

1. **Donnez un survol des coûts prévus de votre projet.** (environ 250 mots) 

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Si votre projet fait appel à des collaborateurs artistiques, veuillez fournir leur biographie et une entente ou une lettre/courriel qui confirme leur participation. Si vous avez indiqué le nom d’un producteur indépendant particulier, veuillez inclure sa biographie et une entente ou lettre/courriel confirmant sa participation.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre au moins un document d’appui.**

La documentation d’appui doit inclure vos œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.